

COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE

MODIFICATION N°1 DU PLAN DE PRÉVENTION  
DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES  
D'INCENDIES DE FORÊT

DOSSIER DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PLAN DE ZONAGE



Pour le préfet,  
Le Maire  
Philippe LOOS

1:10 000

APPROBATION DU PPR : arrêté préfectoral du 27 juillet 2021  
PRÉSCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 : 22 mars 2024  
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC : du 10 juin 2024 au 10 juillet 2024  
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PPRIF :  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
ET DE LA MER  
SERVICE DÉPLACEMENTS - RISQUES - SÉCURITÉ



Zones :

-  R - Zone de risque fort à très fort
-  B1a - Zone de risque modéré à fort à prescriptions particulières
-  B1 - Zone de risque modéré
-  B2 - Zone de risque faible
-  Zone non concernée par le risque



0 250 500  
Mètres

Source : bâti et parcelle PCI vecteur (dgi 2022)

